

Béziers, le 9 Septembre 2008

Affaire suivie par : Mme Morgane Rouziès

Objet : **campagne de ravalement obligatoire**

Pièce jointe : arrêté du maire

Madame, Monsieur,

Faute de suite donnée au précédent courrier qui vous a été adressé personnellement, je vous rappelle que la Ville de Béziers a lancé une grande opération de revalorisation de votre quartier. Dans cette perspective, le conseil municipal a décidé le 20 avril 2006 la mise en place d'une campagne de ravalement des avenues Gambetta, Joffre et place Garibaldi.

Afin de vous aider à mener à bien vos travaux, une aide administrative, technique et financière vous sera apportée. Des délais sont cependant à respecter pour en bénéficier. Au-delà, aucune rétribution financière ne sera due et la Ville se verra dans l'obligation de poursuivre les procédures réglementaires prévues par la loi pour imposer, sur injonction, la réalisation des travaux de ravalement obligatoire. (ci-joint arrêté).

Pour obtenir toutes les informations nécessaires à l'engagement de votre projet, je vous incite à rencontrer l'équipe URBANIS au plus tôt :

URBANIS
3, place Jean Jaurès
34 500 Béziers
Tél : 04 67 49 97 28

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour Urbanis